

Annexe 2

Expertise complémentaire sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes

Cahier des charges

Préambule

Lors de sa séance du 8 janvier 2003, la Commission nationale du débat public a accepté la proposition de la Commission particulière du débat public sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, de faire procéder à une expertise complémentaire.

Cette proposition faisait suite aux demandes formulées par les associations :

- ACIPA, présidée par Monsieur Caillault
- Bien Vivre à Vigneux, présidée par Monsieur Claude Bord
- Solidarités-Ecologie présidée par Monsieur Jean-Claude Minier

D'autre part, la CCI a demandé que l'expertise complémentaire examine les conséquences du maintien de l'activité aérienne sur l'aéroport de Nantes Atlantique, au-delà des seuils de saturation précisés dans le dossier du débat public.

Les premières réunions publiques ont confirmé le besoin de cette expertise complémentaire prioritairement en matière de perspectives de développement des besoins de transport aérien dans l'Ouest de la France et des réponses possibles pour les satisfaire, et par ailleurs sur la pertinence du choix du site de Notre Dame des Landes pour un futur aéroport du « Grand Ouest » et les solutions alternatives possibles.

Points à traiter par le consultant

Point n°1

L'étude consistera en un réexamen des hypothèses retenues en matière de croissance du trafic aérien, par le dossier soumis au débat public. Elle comportera en premier lieu, une analyse des besoins en déplacements, tous modes considérés, pour l'Ouest de la France et des perspectives de leur développement à l'horizon 2010, 2020, 2030 en distinguant trois segments de trafic, intérieur, européen, intercontinental.

A partir de cette analyse, devront être étudiées les réponses possibles (transports terrestres et aériens) pour satisfaire ces besoins et l'impact de celles-ci sur le développement du transport